

## PARTICIPATION À L'ÉVÈNEMENT MAKE UP AND THE CITY

- Procédure de sélection des participantes par un jury Maybelline en fonction des critères de candidature définis : personnes majeures de sexe féminin, inscrites par équipe de 3 ou 4, résidant en Suisse.
- Attribution des séances de maquillage et de shooting photo dans la limite des places disponibles.
- Les candidates s'engagent à être disponibles et à se présenter le vendredi 9 ou samedi 10 octobre 2009, selon l'horaire communiqué, en vue de la séance maquillage et du «photo-shooting» professionnel.
- L'évènement fera l'objet d'enregistrements vidéo et photographiques. Les images et les données ainsi constituées sont soumises aux dispositions des droits d'image en matière d'utilisation ci-après.

Les participantes autorisent Maybelline NY Suisse à utiliser et diffuser à titre gratuit des photographies les représentant, réalisées les vendredi 9 et samedi 10 octobre 2009, ainsi qu'à exploiter ces clichés à des fins médiatiques.

S'agissant de l'exploitation du site Internet [www.makeupandthecity.ch](http://www.makeupandthecity.ch) et, par là même, de la diffusion et de la présentation des photos de l'évènement, il est établi comme principe que les personnes ainsi représentées acceptent la publication desdites photos ainsi que leur évaluation par d'autres utilisateurs.

L'Oreal Suisse s'engage à ce que ces photos ne présentent :

- Aucune caractéristique (hormis la reproduction de la personne) permettant d'en déduire l'identité de la personne qui y est représentée : aucune diffusion telle que noms, numéros de téléphone, adresses Internet, électroniques ou postales.
  - Aucun caractère pornographique, raciste, choquant ou un contenu illicite.
  - Par ailleurs, les candidates acceptent que les données requises pour leur inscription soient utilisées par le groupe L'Oreal à des fins commerciales.
- Âge minimum de participation: 18 ans
  - Sont exclus de la participation au concours les collaboratrices du groupe L'Oreal ainsi que les membres de leurs familles.
  - Tout recours à la voie juridique est exclu.
  - Les frais personnels restent à la charge des participantes.
  - Les prix ne peuvent pas être convertis en espèces.

## RÉGLEMENT DU CONOURS DES « 4 GIRLS AND THE CITY »

### • DÉROULEMENT DU CONOURS

Modalités : pour élire l'équipe des « 4 Girls and the City » la plus ingénue en terme de créativité, d'audace, et de mode :

- 1 voix est attribuée par le vote des internautes (les internautes ne pouvant voter qu'une fois par jour)
- 1 voix est attribuée par l'équipe de professionnels Maybelline
- 1 voix est attribuée par le photographe professionnel présent lors de l'événement

Mise en Ligne des photos de l'événement et des photos des équipes participantes le 15 octobre 2009, pour ouverture du concours en ligne qui déterminera l'équipe gagnante des « 4 Girls and The City », pour les internautes :

- Ouverture des votes : 15/10
- Fermeture des votes : 25/10

Les résultats finaux réunissant les 3 votes seront annoncés le 26 octobre 2009. La comptabilisation des voix se fera sous présence d'huissier.

En cas de suspicion de fraude comme la démultiplication abusive d'une même adresse IP par jour, la direction de Maybelline NY se réserve le droit de ne pas valider les votes des internautes.

### • ANNONCE DES RÉSULTATS

L'équipe gagnante sera informée par mail via une newsletter unique et nominative.

Cette newsletter devra être conservée, imprimée et présentée au photographe car elle servira de bon pour la séance de photo.

L'équipe gagnante contactera le studio photo (les coordonnées figurant sur la newsletter) pour prendre rendez-vous pour une séance photo et obtenir un book photo pro.

### • DESCRIPTION DES PRIX :

#### 1e prix : séance photo avec remise d'un book professionnel

Le bon d'une valeur globale de CHF 1'700 comprend 1 shooting photo professionnel de 3 à 4 heures à Lausanne pour 1 photo de groupe et 4 photos individuelles professionnelles couleur en format A4.

Chacune des 4 participantes repartira avec un book professionnel comprenant : 1 photo de groupe, 1 photo individuelle et une planche contact de ses photos.

Les participantes se présenteront dans leur tenue et avec le look de leur choix à cette séance.

- Tout recours à la voie juridique est exclu.
- Les prix ne peuvent pas être convertis en espèces.
- Les frais personnels restent à la charge des gagnantes.

**Période de validité du bon** : 1<sup>e</sup> novembre 2009-31 janvier 2010

#### **Condition d'annulation :**

Si l'équipe gagnante souhaite décaler la séance préalablement fixée, elle doit prévenir le studio dans les 48 heures précédant la séance.

Toute annulation dans les moins de 48h donnera lieu à une perte de la dotation.

**2° et 3° prix : un set de produit Maybelline NY**

Un set de produit Maybelline NY défini par Maybelline NY et d'une valeur de 250 CHF sera envoyé à chacune des membres des 2 équipes.

- Les produits ne pourront faire l'objet d'un échange ou d'une conversion en espèces

Les sociétés organisatrices ne pourront en aucun cas être tenues responsables du dysfonctionnement du réseau Internet, du bon envoi et de la bonne réception des mails, de l'avarie des services postaux, de la mauvaise diffusion du jeu-concours, de sa suspension ou de son annulation.